RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

080/26

EC/MLC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2026

Objet : Tableau des emplois - Suppression et création de l'ensemble des emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu le tableau des emplois existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 octobre 2026, en date du 22 octobre 2026,
Considérant que les emplois d'une collectivité doivent être créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Compte tenu de la nécessité d'adapter l'organisation des services communaux à l'évolution des besoins de la collectivité, de renforcer le fonctionnement du service administratif à la suite de la vacance de certains emplois, de créer un poste dédié aux ressources humaines, d'ajuster les temps de travail de certains agents et de recalibrer plusieurs emplois afin de tenir compte des missions exercées, des qualifications requises et des perspectives d'évolution de carrière, il est proposé de reconsidérer le tableau des emplois de la collectivité.
Afin de satisfaire à l'obligation légale de viser la date de création d'un emploi et le numéro de la délibération et dans un souci de lisibilité, il est proposé de supprimer l'intégralité des emplois permanents afin de les recréer dans leur version actualisée.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- **La suppression**, à compter du 1er novembre 2026, des emplois suivants :

- Un emploi de secrétaire général de mairie calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Rédacteur, à temps complet, créé par délibération n° 170/20 du 13 décembre 2022 ;
- Un emploi de responsable administration générale calibré sur le grade d'Adjoint au patrimoine à Rédacteur, à temps complet, créé par délibération n° 170/20 du 13 décembre 2022 ;
- Un emploi d'agent en charge de la comptabilité et des finances calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 170/20 du 13 décembre 2022 ;

- Un emploi d'agent d'accueil calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 2ème classe, à temps non complet (3/4 temps), créé par délibération n° 170/20 du 13 décembre 2022 ;
- Un emploi d'agent en charge de l'agence postale communale, du recueil des titres et de l'urbanisme calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 2ème classe, à temps non complet (31,5/35ème), créé par délibération n° 305/20 du 19 décembre 2024 ;
- Un emploi de responsable des services techniques calibré sur le grade d'Agent de maitrise à technicien, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi d'agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi d'agent polyvalent chargé de la voirie, calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi d'agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi de chargé de la maintenance calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi de chargé entretien bâtiments communaux calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi d'ATSEM calibré sur le grade d'Agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles à Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, à temps complet annualisé, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi de chargé de cantine calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet annualisé, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;
- Un emploi de chargé de garderie et ALSH calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet annualisé, créé par délibération n° 105/20 du 21 octobre 2021 ;

- **La création**, à compter du 1er novembre 2026, des emplois suivants, afin de refléter l'organisation actuelle des services :

- Un emploi de secrétaire général de mairie calibré sur le grade de Rédacteur à Attaché, à temps complet ;
- Un emploi d'agent en charge de la comptabilité et des finances calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi d'agent en charge des ressources humaines calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi d'agent en charge de l'accueil calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi d'agent en charge de l'agence postale communale, du recueil des titres et de l'urbanisme calibré sur le grade d'Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi de responsable des services techniques calibré sur le grade d'Agent de maitrise à technicien, à temps complet ;
- Trois emplois d'agent polyvalent des services techniques calibrés sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi d'agent chargé de la maintenance calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet ;
- Un emploi d'agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet ;

- Deux emplois d'agent polyvalent scolaire et périscolaire calibrés sur le grade d'Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles à Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles ou d'Adjoint technique à adjoint technique 1ère classe, à temps complet annualisé ;
- Un emploi d'agent chargé de la restauration calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet annualisé ;
- Un emploi d'agent chargé de la garderie et de l'ALSH calibré sur le grade d'Adjoint technique à Adjoint technique principal 1ère classe ou d'Adjoint d'animation à Adjoint d'animation principal 1ère classe, à temps complet annualisé ;

DÉCIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire et d'approuver comme suit le tableau des emplois :

Service	Emploi	Grade Minimum	Grade Maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel Art. L 332	Postes pourvus	Poste vacants	Durée temps de travail
Service administratif	Secrétaire Général de Mairie	Rédacteur	Attaché	OUI	1	0	TC
	Agent en charge de la comptabilité et des finances	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Agent en charge des ressources humaines	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Agent en charge de l'accueil	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	OUI	0	1	TC
	Agent en charge de l'agence postale communale, du recueil des titres et de l'urbanisme	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Technicien	OUI	1	0	TC
	Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	3	0	TC
	Agent chargé de la maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	0	1	TC
Services scolaire et périscolaire	Agent polyvalent scolaire et périscolaire	Agent spécialisé principal 2ème classe	Agent spécialisé principal de 1ère classe	OUI	1	1	TC annualisé

		des écoles maternelles	des écoles maternelles				
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe				
	Agent chargé de la restauration	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TC annualisé
	Agent chargé de la garderie et de l'ALSH	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	1	0	TC annualisé
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe				

- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1er novembre 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY